

POLE TERRITORIAL/CONSEILLER TECHNIQUE REGIONAL

NOM, GRADE ET AFFECTATION DU FONCTIONNAIRE	DESCRIPTION DU POSTE	PROFIL DU POSTE
	<p><u>Service d'emploi :</u> Fédération sportive de la police nationale (FSPN)</p> <p><u>Localisation administrative :</u> 75, rue Denis Papin 93500 PANTIN</p> <p><u>Localisation géographique :</u> <i>siège d'une des ligues de la FSPN ou autre site</i></p> <p><u>Intitulé du poste :</u> conseiller technique régional</p> <p><u>Missions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - est en charge des animations et des organisations sportives de la région, - assiste les associations de la région dans les organisations sportives, - est en charge des actions de développement sur le ressort de la région, - conseille les dirigeants de la région, - assiste les dirigeants de la région dans l'élaboration des demandes de subventions, - assure la communication de sa ligue sur le site internet fédéral, - veille à la formation des dirigeants associatifs de la ligue, - contrôle la vie statutaire des associations de sa région (AG, procès-verbaux) - exécute les missions qui lui sont assignées par le comité directeur fédéral, - assiste la fédération dans la mise en œuvre des actions nationales et européennes, - exécute les missions qui lui sont assignées par le comité directeur de la ligue auquel il est rattaché, <p><u>Effectifs à encadrer :</u> néant</p>	<p><u>Grade requis :</u> fonctionnaire du corps d'encadrement et d'application (gardien de la paix et brigadier de police) ou personnel administratif</p> <p><u>Expérience dans le grade :</u> oui</p> <p><u>Qualifications requises :</u> Connaissance du fonctionnement associatif sportif.</p> <p><u>Expérience souhaitée :</u> oui Dans l'animation sportive.</p> <p><u>Observations éventuelles :</u> Poste pourvu par appel à candidature auprès de la présidence de la FSPN. Nommé par la présidence de la FSPN sur proposition du comité directeur régional et de la direction générale</p> <p><u>Durée de travail :</u> 39,25 heures sur la base d'un régime hebdomadaire de 5 jours ouvrables (application de l'APORTT)</p>